

HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION
DE LA RECHERCHE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Le Hcéres au cœur de l'évaluation

Autorité publique indépendante (API), conformément à la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030, en charge de l'évaluation de l'ensemble des formations et des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche ou de la validation des procédures d'évaluation conduites par d'autres instances, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a été créé en 2013 et installé par décret en novembre 2014 pour se substituer à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

“ Dans un paysage marqué par une grande diversité d'institutions et une offre de formation pléthorique, il faut dire le vrai sur la qualité pour que les étudiants et leurs familles, notamment, disposent des informations nécessaires pour mieux s'y retrouver et s'orienter. ”

Thierry Coulhon,
Président du Hcéres

ÉVALUATIONS

Un cycle d'évaluation de cinq ans

- 310** Établissements d'enseignement supérieur
- 5 730** Formations (licence, master, doctorat)
- 2 500** Unités de recherche
- 24** Organismes nationaux de recherche (hors cycle)

BUDGET

(en 2022)

20.7 M €

Plus d'infos
sur notre site



Nos missions

Le périmètre d'action s'établit autour des objectifs suivants :

1. Évaluer et produire des rapports d'évaluation

Le Hcéres évalue tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France: universités, grandes écoles, organismes de recherche, regroupements d'établissement supérieur, unités de recherche, écoles doctorales, formations relevant du système licence-master-doctorat (LMD). Par ses rapports d'évaluation, le Hcéres contribue à la réflexion stratégique des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

2. Promouvoir l'intégrité scientifique

En tant que département du Hcéres, l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) contribue à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique.

3. Appuyer et évaluer les politiques par des rapports et des analyses

Le Hcéres produit des analyses et des indicateurs qui lui permettent de contribuer à la réflexion stratégique des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques publiques. Pour cela, il s'appuie sur les travaux de son département l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) et ses départements d'évaluation.

4. Coordonner les instances d'évaluation

Le Hcéres coordonne l'action des instances d'évaluation nationales dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ce rôle de coordination s'exerce notamment auprès de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) et de la Commission des titres d'ingénieur (CTI).

Engagement international

Le Haut Conseil est membre de l'association européenne des agences d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur, ENQA, et est inscrit sur le registre européen, EQAR. Une telle reconnaissance contribue à la visibilité et à la crédibilité du Hcéres à l'étranger.

Dans le cadre de ses missions, le Haut Conseil est sollicité par des organisations internationales pour évaluer des institutions, des formations ou des organismes de recherche à l'étranger ; ou pour participer à des projets internationaux.

L'évaluation intégrée plus complète, plus ouverte, plus utile

Le Hcéres a fortement travaillé sur ses procédures internes pour que, depuis 2023, chaque évaluation d'établissement puisse tenir compte, le cas échéant, des conclusions des évaluations des formations et des entités de recherche qui la composent.



PARTIES PRENANTES

Consultation des établissements d'enseignement supérieur et ministères de tutelle

Dépôt des dossiers d'autoévaluation par les entités évaluées

Évaluation par les pairs (experts)

PROCÉDURES

Élaboration et validation des référentiels

Dossier d'autoévaluation des établissements

Dossiers d'autoévaluation des unités de recherche

Évaluation des unités de recherche

Dossiers d'autoévaluation des formations

Évaluation des formations (bilan puis projet)

PRODUITS

Référentiels, trames, tableaux de données «repères» pour les entités évaluées

Rapports d'évaluation des unités de recherche

Rapport d'évaluation des formations

Le Hcéres est une
des rares agences en
Europe qui évalue à la fois
recherche, formation et
établissement.



Évaluation
par les pairs
(experts)



Synthèses
recherche

Rapports cycles
de formation

Évaluation
des établissements

Rapports des
entités évaluées
(formations, unités
de recherche,
établissements)

Synthèses
recherche
et Rapports cycles
de formation

Publication sur le
site du internet du
Hcéres

Transmission aux
acteurs
institutionnels et
territoriaux, ainsi
qu'aux médias

Synthèses recherche

Rapports cycles
de formation

Rapports d'évaluation
des établissements

Schéma de l'évaluation intégrée mise en place par le Hcéres depuis la vague C

CONTACT

Communication

communication@hceres.fr



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

 [hceres.fr](https://www.hceres.fr)

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.linkedin.com/company/hceres)